

APESA 92 vient en aide aux dirigeants d'entreprise en difficulté sur le territoire

Hauts-de-Seine (92)

Initié au tribunal de commerce de Saintes en 2013, le dispositif national d'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe (APESA) a vocation à être déployé dans l'ensemble des juridictions commerciales françaises. Localement, le dispositif existe aujourd'hui dans plus d'une soixantaine de tribunaux de commerce.

Face à la situation actuelle due à la crise, et pour répondre aux difficultés psychologiques des entrepreneurs, le Département des Hauts-de-Seine et le tribunal de commerce de Nanterre ont décidé de décliner ce dispositif à l'échelle du territoire.

Concrètement, le dispositif APESA vise à détecter, en amont, les chefs d'entreprise en souffrance aigüe. Il leur est alors proposé

jusqu'à cinq séances gratuites avec un psychologue ou un autre professionnel (conseillers conjugaux, thérapeutes familiaux, addictologues...), qui leur apportera le soutien dont ils ont besoin. « L'APESA 92 est un dispositif de prévention permettant de repérer les entrepreneurs dont l'état psychologique nécessite une aide, et de les orienter vers un réseau de professionnels homologués spécialisés », précise ainsi le Département.

Un budget de 60 000 euros sera apporté dès la création de cette association locale, par les membres fondateurs, à savoir le Département des Hauts-de-Seine (avec une contribution de 39 000 euros), le tribunal de commerce de Nanterre, mais aussi le MEDEF

Hauts-de-Seine, la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine, le barreau des Hauts-de-Seine, l'Ordre des experts-comptables d'Île-de-France, la Compagnie régionale des commissaires aux comptes, et l'Union départementale des Hauts-de-Seine de la Fédération Française du Bâtiment grand Paris Île-de-France.

« Cette aide vient compléter d'autres dispositifs psychologiques déjà mis en place par le territoire, en faveur des bénéficiaires du RSA, des femmes isolées, des femmes victimes de violence ou encore des jeunes », souligne le Département.

2021-7064